D.2026.06.24.4.3

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 24 juin 2026

4. – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

4.3 – Adhésion à l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
ANDREU-SEIGNÉ Aurélien	X		
BÉZERRA Gil		X (M. Andreu-Seigné)	
BOYER Maxime	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Cognard)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. André)	
COGNARD Gaëtan	X		
ESCUDIER Julie	X		
ESNAULT Emilion	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TERRAIL-NOVÈS Vincent		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
BROT Sylvie		X (M. Chérubin)	
CHÉRUBIN Laurent	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Les transformations auxquelles sont confrontés les employeurs publics conduisent aujourd'hui les collectivités à renforcer leur capacité d'anticipation et d'innovation en matière de ressources humaines.

Les enjeux liés :

- à l'attractivité des métiers,
- à l'évolution des compétences,
- aux transitions managériales,
- à la qualité de vie et des conditions de travail,
- à la transformation numérique,
- ainsi qu'à l'accompagnement des évolutions des organisations,

nécessitent de pouvoir s'appuyer sur des espaces de veille, de partage d'expériences et de réflexion prospective.

Dans ce contexte, l'adhésion de Tisséo Collectivités à l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH) permettra :

- d'intégrer un réseau national de professionnels RH,
- de bénéficier d'une veille stratégique, juridique et managériale,
- de participer à des groupes de réflexion sur les transformations du travail et des organisations,
- d'enrichir les pratiques de management et d'accompagnement des collaborateurs,
- et de contribuer à une dynamique d'innovation RH au service du collectif de travail et de la performance publique.

Cette adhésion s'inscrit pleinement dans la volonté de Tisséo Collectivités de poursuivre une politique RH proactive, attentive aux évolutions des métiers, aux attentes des collaborateurs et aux enjeux de modernisation de l'action publique.
Le montant annuel de l'adhésion de l'ordre de 700 € sera imputé sur les crédits prévus au budget.

Considérant l'intérêt pour Tisséo Collectivités de renforcer sa veille et ses échanges sur les enjeux stratégiques RH ;

- la nécessité d'accompagner les transformations des métiers, des compétences et des organisations publiques ;
- l'intérêt de participer à un réseau national favorisant le partage d'expériences et l'innovation en matière de ressources humaines ;

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver l'adhésion de Tisséo Collectivités à l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'adhésion de Tisséo Collectivités à l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH) ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 4 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES

Reçu à la Préfecture le : 29 juin 2026
Publié le : 2 juillet 2026